



Circulaire 8676

du 14/07/2022

Appels à projets 2022 - 2023 à destination des écoles :

- Démocratie scolaire et activités citoyennes
- Alimentation saine
- Gestes qui sauvent
- Prévention des assuétudes

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : n° 8211, 8218 et 8262

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 15/08/2022 au 31/08/2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Résumé	Les "Gestes qui sauvent", la "Citoyenneté", l' "Alimentation saine", les "Assuétudes" et la "Démocratie scolaire" sont des thèmes régulièrement abordés et développés au sein des écoles ; la déclaration de politique communautaire 2019-2024 prévoit de soutenir les initiatives en ce sens.
Mots-clés	Démocratie Citoyenneté Alimentation Gestes qui sauvent Assuétudes
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-sociaux
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire
	Secondaire ordinaire
	Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé
Libre confessionnel	Primaire spécialisé
Libre non confessionnel	Secondaire spécialisé
	Secondaire artistique à horaire réduit

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
Dupuis Marleine	DGEO / Direction d'Appui	02 690 85 34 marleine.dupuis@cfwb.be
Goisse Philippe	DGEO / Direction d'Appui	02 690 84 99 philippe.goisse@cfwb.be
Jac Grégory	DGEO / Direction d'Appui	02 690 84 87 gregory.jac@cfwb.be

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'enseignement obligatoire

Appels à projets 2022 – 2023 à destination des écoles

- Démocratie scolaire et activités citoyennes
- Alimentation saine
- Gestes qui sauvent
- Prévention des assuétudes

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

Des thèmes tels que les « Gestes qui sauvent », la « Citoyenneté », l'« Alimentation saine », la « Prévention des assuétudes » et la « Démocratie scolaire » sont régulièrement abordés et développés au sein des établissements scolaires ; la déclaration de politique communautaire 2019-2024 prévoit de soutenir les initiatives en ce sens.

Afin de valoriser ces actions dans les matières proposées par les établissements scolaires durant l'année scolaire 2022-2023, vous trouverez les informations relatives aux appels à projets suivants :

- *Démocratie scolaire et activités citoyennes ;*
- *Alimentation saine, équilibrée et durable dans les écoles fondamentales ;*
- *Formation des enseignants en « Gestes qui sauvent » ;*
- *Programme de prévention et de prise en charge des assuétudes.*

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être rentrées pour le 15 septembre 2022 au plus tard.

Je vous invite à découvrir ci-dessous le descriptif de ces appels ainsi que la nouvelle procédure d'introduction de votre candidature.

En espérant que ces initiatives susciteront votre intérêt.

Caroline DESIR
Ministre de l'Education



Table des matières

Nouveautés et modifications	5
Abréviations et acronymes.....	6
Dates importantes et échéances	7
Documents à renvoyer	7
Personnes à contacter	8
Fiche 1 Démocratie scolaire et activités citoyennes	9
1. Préambule.....	9
2. Cadre	9
3. Introduction des candidatures	12
4. Critères de participation et de sélection	12
5. Procédure de sélection	13
6. Suivi du projet	15
7. Partenaires potentiels	15
Fiche 2 Alimentation saine, équilibrée et durable dans les écoles fondamentales	16
1. Préambule.....	16
2. Avertissement aux écoles en encadrement différencié et bénéficiaires des repas gratuits	17
3. Axe 1 : accompagnement par des opérateurs associatifs des établissements scolaires de l'enseignement fondamental pour la mise en place d'un modèle de cantine durable (repas complets servis aux enfants)	17
3.1. Cadre	17
3.2. Introduction des candidatures	19
3.3. Critères de participation et de sélection	19
A. Critères de participation / Recevabilité de la demande	19
B. Critères de sélection	20
3.4. Procédure de sélection des écoles	20
3.5. Étapes de la procédure et suivi du projet.....	21
4. Axe 2 : accompagnement des équipes éducatives d'établissements de l'enseignement primaire afin de développer transversalement les thématiques d'une alimentation saine et durable au travers de la préparation des leçons.....	22
4.1. Cadre	22
4.2. Introduction des candidatures	23
4.3. Critères de participation et de sélection	23
A. Critères de participation / Recevabilité de la demande	23
B. Critères de sélection	24

4.4.	Procédure de sélection des écoles	24
4.5.	Étapes de la procédure et suivi du projet.....	25
5.	Axe 3 : accompagnement des écoles fondamentales dans la création d'un projet ou la mise en place d'une action de sensibilisation à l'alimentation saine et durable	26
5.1.	Cadre	26
5.2.	Introduction des candidatures	27
5.3.	Critères de participation et de sélection	28
A.	Critères de participation / Recevabilité de la demande	28
B.	Critères de sélection	28
5.4.	Procédure de sélection des écoles	29
5.5.	Étapes de la procédure et suivi du projet.....	29
5.6.	Opérateurs et outils	30
Fiche 3	Formation des enseignants en « Gestes qui sauvent »	32
1.	Préambule.....	32
2.	Cadre	32
3.	Introduction des candidatures	33
4.	Critères de participation et de sélection	34
5.	Procédure de sélection	34
6.	Étapes de la procédure et suivi du projet.....	35
7.	Opérateurs de formation	36
8.	Présentation des opérateurs	37
Fiche 4	Programme de prévention et de prise en charge des assuétudes	40
1.	Cadre	40
2.	Présentation des deux dispositifs.....	40
3.	Introduction des candidatures	44
4.	Critères de participation et de sélection	45
5.	Procédure de sélection	46
6.	Suivi du projet	47
7.	Canevas du formulaire en ligne	48
Annexe.....		51
ANNEXE	Informations concernant l'utilisation de la plateforme SUBside.....	52
1.	Préambule.....	52
2.	Démarrer dans SUBside	53



Nouveautés et modifications

Sujet

Introduction des dossiers via la [plateforme SUBside](#) (pour les Fiches 1, 2 et 3). Vous trouverez toutes les informations utiles dans la suite du document.

Documents à télécharger sur la page www.enseignement.be/appelsaprojets

(Budget prévisionnel, Rapport d'activité, Déclaration de créance, Compte détaillé des recettes et des dépenses, Mode d'emploi simplifié de la plateforme SUBside, etc.)

Nouvelles modalités dans chacun des appels à projet.



Accès à la plateforme SUBside

Dès à présent : Vous pouvez créer votre compte (si vous n'en avez pas encore un).

A partir du 16 août 2022 : Accès au formulaire « Nom du projet : DGEO – Subventions facultatives du système éducatif » pour enregistrement et validation de votre candidature.



Abréviations et acronymes

Acronyme / abréviation	Signification
AGCF	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
AP	Appel(s) à projets
ASBL	Association sans but lucratif
Centre PMS	Centre Psycho-médico-social
DEA	Défibrillateur externe automatique
DGEO	Direction générale de l'Enseignement obligatoire
DOA	Degré d'observation autonome (école n'organisant que le 1 ^{er} degré du secondaire)
IFC	Institut de la formation en cours de carrière
ISE	Indice socio-économique
LFBS	Ligue francophone belge de sauvetage
RCP	Réanimation cardio-pulmonaire
SAMU	Service d'aide médicale urgente
Service PSE	Service de Promotion de la Santé à l'école
SUBside	Plate-forme permettant d'introduire une demande de subsides auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles
SPF	Service public fédéral



Dates importantes et échéances

Mois concerné	Documents à fournir ou actions à mener	Date limite
Septembre 2022	Date d'introduction des candidatures	15/09/2022
Novembre 2022	Début des projets	(voir AGCF)
Juillet 2023	Fin des projets	07/07/2023
Août 2023	Rapport d'activité + Pièces comptables	31/08/2023



Documents à renvoyer

Document	Destinataire	Date limite de réception
Introduction des candidatures et annexes éventuelles	Fiches 1, 2 et 3	15/09/2022
	Plateforme SUBside	
	Fiche 4	15/09/2022
	Formulaire en ligne	



Personnes à contacter

➤ Cabinet de la Ministre de l'Éducation

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
LE BOULENGE Annick	Conseillère		02 801 78 43 annick.leboulenge@gov.cfwb.be
SAAVEDRA Andres	Conseiller		02 801 78 41 andres.saavedra@gov.cfwb.be

➤ Direction d'Appui

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
DUPUIS Marleine	Chargée de mission	AP : Gestes qui sauvent AP : Alimentation saine	02 690 85 34 gestesquisauvent@cfwb.be alimentation@cfwb.be
GOISSE Philippe	Chargé de mission	AP : Démocratie scolaire et activités citoyennes	02 690 84 99 philippe.goisse@cfwb.be
JAC Grégory	Chargé de mission	AP : Prévention des assuétudes	02 690 84 87 assuetudes@cfwb.be

➤ Direction générale de la Coordination et de l'Appui

Identité	Fonction	Matière	Coordonnées
DELPORTE Laurent	Attaché (Plateforme SUBside)	En cas de difficultés techniques pour vous inscrire ou pour utiliser la plateforme SUBside	subside@cfwb.be

Fiche 3

Formation des enseignants en « Gestes qui sauvent »

1. Préambule

Cet appel est destiné à former les enseignants d'éducation physique de l'**enseignement secondaire** à former à leur tour des jeunes dans le temps scolaire afin de les rendre capables d'intervenir en cas de malaise cardiaque. Le matériel d'entraînement est également fourni afin de permettre un enseignement performant.

2. Cadre

En une journée - ou une demi-journée pour un établissement organisant un DOA -, l'enseignant reçoit une formation qui lui permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'usage du matériel didactique (mannequins, MiniPop, DEA d'entraînement, visuels, etc.) et à la transmission des gestes qui sauvent à ses élèves, et ceci d'une manière progressive.

Les compétences principales à acquérir pour les élèves, de manière spiralaire, sont les suivantes :

- je constate que la victime est en arrêt cardio-respiratoire ;
- j'appelle utilement les secours ;
- je sais pratiquer un massage cardiaque avec et sans insufflations ;
- j'emploie un défibrillateur automatique.

Une aide financière est destinée :

- au défraiement des formateurs lors de la formation des enseignants d'éducation physique au sein de l'école ;
- à l'acquisition du matériel didactique nécessaire à la formation des élèves
 - mannequins,
 - défibrillateurs d'entraînement,
 - visuels,
 - consommables.



En fonction de l'opérateur sélectionné, les montants seront répartis de la manière suivante :

- maximum 1.500 € par école de l'enseignement secondaire organisant uniquement un DOA ;
- maximum 2.355 € par école de l'enseignement secondaire organisant uniquement un second et 3^e degré de l'enseignement secondaire ;
- maximum 3.200 € par école de l'enseignement secondaire organisant les 3 degrés.

	LFBS
DOA	1.245 €
École organisant uniquement les 2 ^e et 3 ^e degrés	2.355 €
École organisant les 3 degrés	3.200 €

3. Introduction des candidatures

Cet appel à projets est ouvert aux écoles d'enseignement secondaire, ordinaire ou spécialisé, organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Le projet doit être introduit exclusivement en ligne via la plateforme SUBside.

Vous pouvez accéder à la plateforme depuis votre navigateur habituel.

<https://www.transversal.cfwb.be/sub/login-tiers.sub>

Nom du projet : DGEO – Subventions facultatives du système éducatif



Pour plus d'informations sur la plateforme SUBside : voir annexe



Échéance pour l'introduction de votre candidature :

15 septembre 2022

Documents à télécharger sur la page

www.enseignement.be/appelsaprojets



(Budget prévisionnel, Rapport d'activité, Déclaration de créance, Compte détaillé des recettes et des dépenses, Mode d'emploi simplifié de la plateforme SUBside, etc.).

4. Critères de participation et de sélection

Critères de participation / Recevabilité de la demande

Le respect de l'intégralité des critères repris ci-dessous est un préalable à la sélection d'un dossier de candidature.

- Le dossier de candidature complet et ses annexes éventuelles (voir point 7) ont été introduits via la plate-forme SUBside pour le 15 septembre 2022.
- Le dossier introduit répond aux finalités de l'appel.
- Le dossier de candidature a été introduit en accord avec la direction.
- Une personne référente a été désignée pour le projet.
- L'école s'engage à renvoyer un rapport d'activités sur base du canevas fourni. Ce document reprendra notamment le nombre d'enseignants formés et le nombre d'élèves touchés suite à la formation de ces enseignants ;
- L'opérateur sélectionné bénéficie au minimum de l'agrément d'un service public (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale par exemple) ainsi que d'une reconnaissance IFC ou en cours (voir point 4).

Critères de sélection

Seront sélectionnés les projets recevables qui répondent au mieux aux critères et indicateurs repris ci-dessous et dont les réponses aux questions du formulaire sont complètes, suffisamment détaillées et réfléchies.

- Le présent dispositif est en lien avec le plan de formation, le projet d'établissement et/ou le plan de pilotage.
- L'école est motivée par la mise en place de ce projet.
- Le projet est réfléchi et concerté.
- Le pourcentage d'enseignants en éducation physique participant au projet est supérieur à 80%.
Le nombre d'élèves touchés par rapport au nombre total d'élèves de l'école est au minimum supérieur à 40% pour la première année. Il est prévu de former l'ensemble des élèves de l'école sur 3 ans.

5. Procédure de sélection

Dans le respect des critères de participation et sélection, une priorité est accordée aux écoles ayant remis une candidature l'année précédente et n'ayant pas pu être retenues.

Les critères ci-dessus seront examinés par un jury, présidé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, afin de déterminer quels établissements scolaires seront sélectionnés pour l'année scolaire 2022-2023.

Si le nombre total d'établissements scolaires répondant aux critères de sélection pour cette année scolaire est dépassé par rapport au budget prévu, le Jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de

réseaux d'enseignement. L'ordre chronologique de l'envoi des candidatures sera également d'application.

6. Étapes de la procédure et suivi du projet

Les étapes de cette procédure sont les suivantes :

15 septembre 2022	Date limite du dépôt des candidatures et des annexes éventuelles via la plateforme SUBside.
	
30 septembre 2022	Le Jury vérifie la recevabilité de la candidature et son adéquation avec les critères de sélection. Le Jury communique son avis à Madame la Ministre de l'Éducation au plus tard le 30 septembre 2022, en vue d'une décision par le Gouvernement.
	
31 octobre 2022	Les résultats sont communiqués aux candidats.
	Dès réception de l'AGCF, les écoles sélectionnées contactent l'opérateur, préalablement choisi, afin d'établir le planning de formation des enseignants.
01 novembre 2022	Début des projets (date informative à confirmer par l'AGCF).
	
07 juillet 2023	Fin des projets (à confirmer par l'AGCF).
	
31 août 2023	Selon les modalités qui lui seront transmises par l'Administration, le bénéficiaire de la subvention fournit les pièces suivantes : - Le compte détaillé des recettes et des dépenses ; - La déclaration de créance ; - Les pièces justificatives (copie des factures) ; - Le rapport d'activité

8.Présentation des opérateurs



- Présentation « L'école sauve des vies » projet des Amis du SAMU asbl et LFBS asbl

L'ÉCOLE SAUVE DES VIES – ESV

En Belgique, 1 victime d'arrêt cardiaque sur 10 survit... Seulement 10% contre 20% dans d'autres pays. Seulement 1/3 des Belges osent et savent intervenir efficacement. C'est clairement trop peu !

UN ENSEIGNANT FORMÉ
=
DES MILLIERS D'ÉLÈVES
ÉDUQUÉS AUX GESTES
QUI SAUVENT

Rendons les écoles autonomes dans l'apprentissage des 1ers secours.

Deux acteurs belges du secourisme « Les Amis du SAMU asbl » et « La Ligue Francophone Belge de Sauvetage asbl » se sont associés pour coacher les enseignants en éducation physique afin que ces derniers enseignent les gestes qui sauvent (normes ERC 2021) à leurs classes.

L'Ecole Sauve des Vies est une méthode d'apprentissage proposée aux enseignants d'éducation physique par des formateurs professionnels qui sont également enseignants en éducation physique.

Ce programme a été validé scientifiquement (ULiège) et éprouvé pendant 9 années pour le degré inférieur et 2 années pour le degré supérieur.



ESV POUR LES ENSEIGNANTS

- 6h de formation dédiées à toute l'équipe d'éducation physique sur site.
- 3h de ré-entraînement REA-DEA, 3h destinées à la découverte du matériel et des méthodologies ESV.
- La livraison d'un pack pédagogique permettant aux 2 degrés de travailler en autonomie. Contenu :

Degré inférieur : Notes de cours, brevets, 30 mannequins MINIPOP, 30 DEA ludiques.



Degré supérieur : Notes de cours, brevets, 4 mannequins de réanimation électroniques avec feedback visuel, 4 DEA d'entraînement et 4 masques de poche.

ESV POUR LES ÉLÈVES – PROGRAMME ÉVOLUTIF – ÉDUCATION AUX GESTES QUI SAUVENT

- **1^{er} secondaire :** 2 heures de cours (par an) via la méthodologie MINIPOP (Appel 112 et massage cardiaque).
- **3^e secondaire :** 3 heures de cours (par an) via la méthodologie MINIPOP (Appel 112, massage cardiaque, insufflations et découverte de la défibrillation).
- **5-6^e secondaire :** 5 heures de cours (par an) via la méthodologie LFBS (Je suis apte à réaliser un Appel 112 et à réaliser une réanimation de base avec insufflations et à l'aide d'un défibrillateur de manière qualitative).

PRIX RESPECTANT LA SUBVENTION CFWB ALLOUÉE À L'ÉCOLE :

- Forfait de 400€ (exemption de TVA, article 44 code TVA) pour la formation des enseignants sur site.
- 2800€ pour l'ensemble du matériel pédagogique.

INFORMATIONS – INSCRIPTION

- www.ecolesauvedesvies.be

NOS PARTENAIRES:

- Belgian Heart Rhythm Association : Soutien permanent scientifique et communicationnel au projet ESV.
- Ministère de l'Éducation FWB : Subvention allouée aux écoles secondaires pour pouvoir intégrer le projet ESV dans le programme de cours.
- ULiège – Sciences de la motricité : Soutien scientifique : analyses, publications et validation des résultats obtenus lors des projets pilotes.
- Belgian Resuscitation Council : Soutien scientifique : respect des normes de réanimation euro ERC.
- Professeurs d'éducation physique ayant participé aux projets pilotes: Investissement total et en partie bénévole (formation de l'enseignant) dans ce projet. Respect total dans l'application du concept tel qu'il a été présenté.



ANNEXE

Informations concernant l'utilisation de la plateforme SUBside

1. Préambule



SUBside est une plateforme web transversale qui permet de gérer les dispositifs de subvention, de reconnaissance et d'agrément du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB).

SUBside, pour qui ?

SUBside est accessible aux personnes morales (asbl, écoles), personnes physiques et aux associations sans personne juridique.

SUBside, pourquoi ?

- **Pour introduire et soumettre une demande** de subvention, d'agrément et de reconnaissance auprès du MFWB ;
- **Pour suivre l'état d'avancement d'un dossier**, depuis son introduction jusqu'à sa clôture, auprès du service compétent de l'Administration ;
- **Pour échanger des informations et des documents** avec le service compétent de l'Administration.

2. Démarrer dans SUBside



→ On accède à la plateforme via le lien :
<https://www.transversal.cfwb.be/sub/login-tiers.sub>

a. Se connecter à la plateforme

Si votre école/association n'a jamais introduit de dossier de demande de subvention via la plateforme SUBside, **vous devrez vous inscrire pour créer un compte**.

Une fois créé, celui-ci vous permettra d'introduire de nouveaux dossiers sans devoir à nouveau encoder toutes les informations administratives relatives à votre école. Vous disposerez également, au fur et à mesure des années, d'un historique de tous vos dossiers.

The screenshot shows the login page of the SUBside platform. The page has a red header with the logo of the Fédération Wallonie-Bruxelles and the text 'Gestion des subventions et des aides individuelles Les services en ligne'. Below the header, there is a navigation bar with 'ACCUEIL' and 'RECHERCHER UNE AIDE'. The main content area is divided into two sections: 'BIENVENUE SUR LE SITE DES SUBSIDES ET DES AIDES INDIVIDUELLES' and 'DEJA INSCRIT ? Identifiez vous !'. The first section lists the platform's features and includes a link to 'NOUVEL UTILISATEUR ? Inscrivez vous !'. The second section contains a login form with fields for 'Identifiant', 'Mot de passe', and a link for 'Mot de passe oublié ?'. A red button labeled 'S'identifier' is at the bottom of the login form. Annotations with yellow boxes and arrows point to specific elements: 'Créer un nouveau compte' points to the 'NOUVEL UTILISATEUR ? Inscrivez vous !' link; 'Se connecter après avoir créé un compte' points to the 'S'identifier' button; and 'Télécharger le manuel d'utilisation de la plateforme en pdf' points to a link in the footer.

← → ↻ ⌂ transversal.cfwb.be/sub/login-tiers.sub 🔍 ⭐ 👤 ⋮

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES FW-B.BE Gestion des subventions et des aides individuelles Les services en ligne

★ ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE

Bienvenue sur le site des SUBSIDES et des AIDES INDIVIDUELLES.

Cette Plate-forme vous permet de :

- ✓ Rechercher un dispositif d'aide
- ✓ Déposer un dossier de demande
- ✓ Suivre l'instruction et le paiement de vos dossiers

Inscrivez-vous pour bénéficier de l'ensemble de ces services !

NOUVEL UTILISATEUR ? Inscrivez vous !

DEJA INSCRIT ? Identifiez vous !

Identifiant

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

S'identifier

IMPORTANT : À LIRE AVANT D'INTRODUIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION.

Avant de vous enregistrer dans SUBside, vous devez déterminer à laquelle des catégories ci-dessous vous appartenez :

Personne morale : groupement d'individus réunis dans un intérêt commun auquel la loi confère une existence et une personnalité juridique autonomes. Une personne morale s'enregistre avec son numéro BCE (Banque-Carrefour des Entreprises) ou son numéro d'unité d'établissement à 10 chiffres. (Exemples : une ASBL, une commune, une école, une société anonyme)

Personne physique : individu isolé, qui s'enregistre à l'aide de son numéro de Registre National.

Association sans personnalité juridique : si vous n'avez ni numéro BCE, ni numéro d'unité d'établissement, voici la marche à suivre.

Avant de nous contacter afin d'obtenir de l'aide ou d'introduire une demande, veuillez consulter le manuel d'utilisation correspondant à votre situation.

- Manuel pour les personnes morales (ASBL...)
- Manuel pour les personnes physiques

Créer un nouveau compte

Se connecter après avoir créé un compte

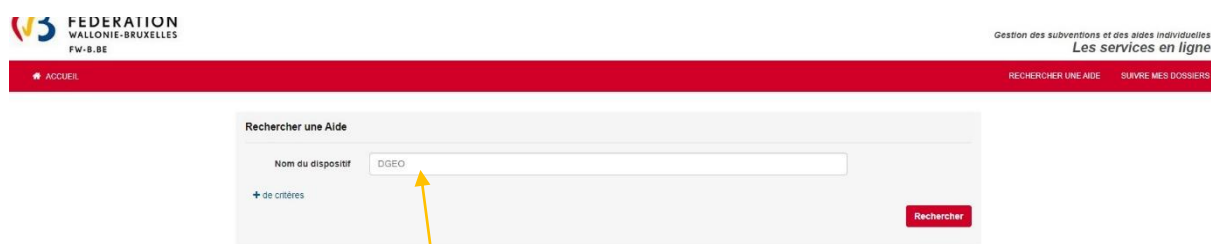
Télécharger le manuel d'utilisation de la plateforme en pdf

b. Déposer un dossier sur la plateforme

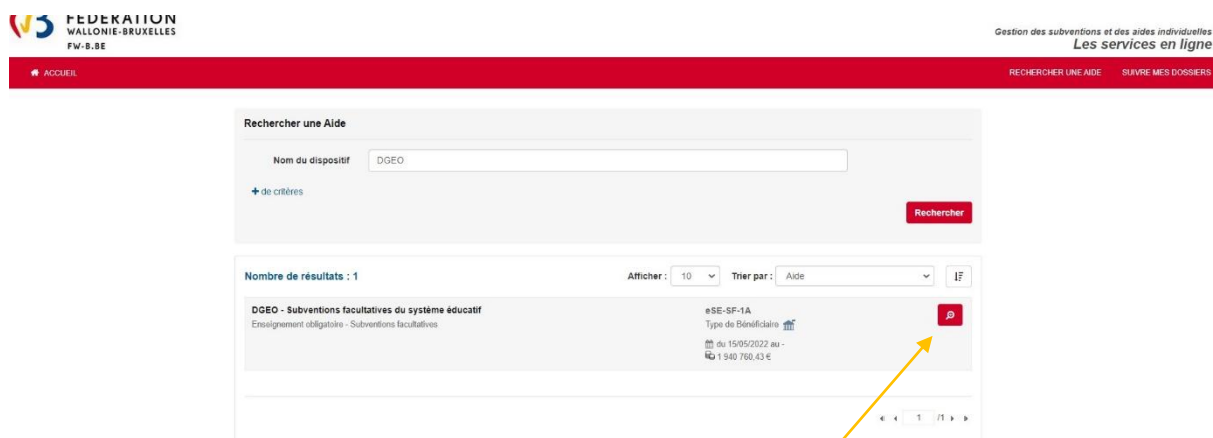
Une fois votre compte utilisateur créé, vous pourrez vous connecter afin d'introduire un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets.



- Connectez-vous avec **votre identifiant et votre mot de passe** (voir schéma précédent).
- Cliquez sur « **Rechercher une aide** ».



- Indiquez ensuite « **DGEO** » dans la barre de recherche.



- Cliquez sur la loupe correspondant au dispositif « **DGEO – Subventions facultatives du système éducatif** » pour introduire votre dossier.



- Enfin, cliquez sur « **Déposer un dossier** » et **complétez tous les champs du formulaire avant de valider.**
- Si vous souhaitez réaliser l'encodage en plusieurs fois, **enregistrez votre travail et reconnectez-vous plus tard afin de le terminer.**



Il n'y a pas d'enregistrement automatique et votre session expire au bout de 30 minutes d'inactivité.



Cliquez régulièrement sur le bouton « Enregistrer » durant votre encodage.



En cas de difficultés techniques pour vous inscrire ou pour utiliser la plateforme :

- Consultez le [manuel d'utilisation pour personnes morales](#)
- Envoyez un courriel à subside@cfwb.be en mentionnant votre **numéro BCE** ou le **numéro de dossier** si celui-ci est déjà créé.